

SARIA
Société par Actions Simplifiée
au capital de 42.000.000 €
24, rue Martre – 92110 CLICHY
552 002 255 RCS NANTERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 JUIN 2024**

CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT

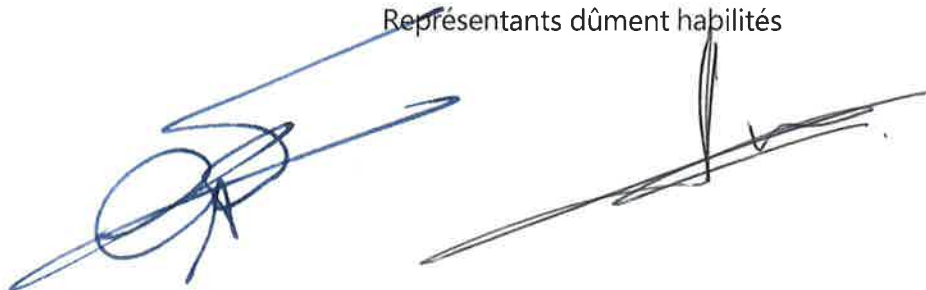
« (...)

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, d'un montant de 4 475 993,69 €, en totalité au compte de « report à nouveau » qui sera ainsi porté de 36.490.739,95 € à 32 014 746,20 €.

(...) »

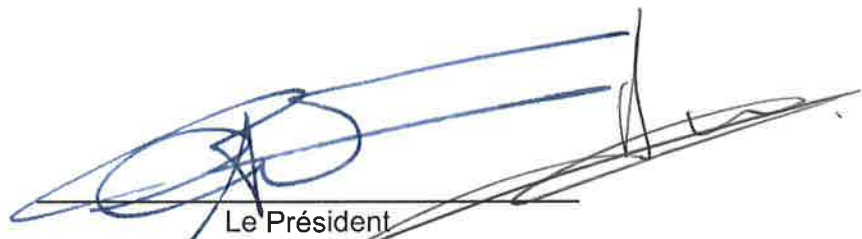
Arnaud BECARD et Jean-François CURE
Représentants dûment habilités



SARIA
Société par Actions Simplifiée
au capital de 42.000.000 €
24, rue Martre – 92110 CLICHY
552 002 255 RCS NANTERRE

Comptes annuels
du 01.01.2023 au 31.12.2023

Copie certifiée conforme

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the text 'Le Président'.

Le Président
SARL SARIA FRANCE MANAGEMENT
Représentée par Arnaud BECARD et Jean-François CURE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SARIA			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 24 RUE MARTRE 92110 CLICHY-LA-GARENNE			Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 5 2 0 0 2 2 5 5 0 0 6 7 7			Néant ☐ *					
			Exercice N clos le, 31122023					
			N-1 31122022					
			Brut 1					
			Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	6 379 588	5 931 486	448 102	252 109
		Fonds commercial (1)	AH	AI	17 819 645	17 819 645		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	71 574	71 574		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	48 705 862	28 632 971	20 072 890	21 357 770
		Constructions	AP	AQ	109 679 491	81 991 562	27 687 929	31 084 799
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	854 710	719 276	135 433	169 819
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 432 184	1 861 849	570 335	570 588
		Immobilisations en cours	AV	AW	1 217 990		1 217 990	1 222 943
		Avances et acomptes	AX	AY	7 000		7 000	7 000
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	129 812 135	48 688 073	81 124 061	82 272 061
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG	85 295	85 295		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	216 565		216 565	216 565
TOTAL (II)			BJ	BK	317 282 045	185 801 736	131 480 308	137 153 658
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	724 926	91 165	633 760	633 760
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	488 056		488 056	128 286
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	19 576 157	372 151	19 204 006	20 953 664
		Autres créances (3)	BZ	CA	66 897 251	9 971 422	56 925 828	59 858 730
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	2 523 914		2 523 914	4 105 652	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	582 577		582 577	753 687	
	TOTAL (III)	CJ	CK	90 792 884	10 434 739	80 358 145	86 433 782	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	IA	408 074 929	196 236 475	211 838 453	223 587 440
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété :*			Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SARIA</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>42 000 000</u>)			DA	42 000 000	42 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 200 000	4 200 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG		
	Report à nouveau			DH	36 490 739	19 256 265
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(4 475 993)	17 234 474
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	83 701	87 478
	TOTAL (I)			DL	78 298 447	82 778 218
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	2 950 355	2 745 139
	Provisions pour charges			DQ	13 515 814	13 343 042
	TOTAL (III)			DR	16 466 169	16 088 181
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT	20 000 000	20 000 000
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	3 225 163	113 691
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	129 571	7 849 642
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	17 460 737	23 402 116
	Dettes fiscales et sociales			DY	4 408 832	4 150 754
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	793 749	253 924
	Autres dettes			EA	71 012 147	68 940 222
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	25 902	10 688
TOTAL (IV)			EC	117 056 105	124 721 040	
Ecart de conversion passif* (V)			ED	17 731		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	211 838 453	223 587 440	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	117 056 105
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SARIA								Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	7 273 837	FB	63 230 644	FC	70 504 481	92 075 066		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF			
			FG	31 921 845	FH	449 649	FI	32 371 494	34 893 295	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	39 195 682	FK	63 680 293	FL	102 875 976	126 968 361		
	Production stockée*				FM					
	Production immobilisée*				FN					
	Subventions d'exploitation				FO	3 878				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	341 154	2 095 014			
	Autres produits (1) (11)				FQ	118 330	5 962 282			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	103 339 339	135 025 658	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	71 609 529	93 828 543	
	Variation de stock (marchandises)*						FT		1 945 018	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		3 818 407	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	11 273 984	14 654 493	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 795 083	1 525 128	
	Salaires et traitements*						FY	7 103 948	6 601 961	
	Charges sociales (10)						FZ	3 236 725	3 027 408	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations	- dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS)				GA	5 801 625	6 318 880	
			- dotations aux provisions*				GB	12 377		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		236 392
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	236 276	
	Autres charges (12)						GE	1 080 970	2 117 702	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	102 150 521	134 073 936	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 188 817	951 722	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	14 662 833	13 945 982	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	3 178 673	747 456	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		600 000	
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	17 841 507	15 293 438	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	23 438 684	462 397	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 561 820	788 888	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	26 000 505	1 251 285	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(8 158 998)	14 042 152		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(6 970 180)	14 993 875		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SAS SARIA**Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	25 943		13 850
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	236 881		282 776
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	82 952		520 862
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	345 778		817 488
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	35 801		63
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	562 446		788 499
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	284 391		7 944
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	882 638		796 507
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(536 860)		20 981
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	5 150		(45 451)
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(3 036 198)		(2 174 166)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	121 526 624		151 136 585
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	126 002 618		133 902 111
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(4 475 993)		17 234 474
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG			
		HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	3 178 673		747 456
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	676 879		92 054
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	73 677		368 028
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Penalites, amendes fiscales		21 748			
Autres charges ex s/op gestion		14 053			
Valeurs compta immo incorporel		2 412			
Valeurs compta immo corporelle		532 070			
Valeurs compta actif demantele		27 964			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS SARIA										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	23 861 127	KE		KF	409 680		
CORPORELLES	Terrains				KG	48 896 405	KH		KI	153 928		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	77 058 695	KK		KL	30 065	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	1 373 390	KN		KO	188 562	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	31 491 251	KQ		KR	611 190	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	1 025 518	KT		KU	307		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			Dont Composants	M3		KV	1 524	KW	3 190	
		Matériel de transport*				KY	385 714	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 116 604	LC		LD	221 322	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	1 222 943	LI		LJ	841 531		
	Avances et acomptes				LK	7 000	LL		LM			
	TOTAL III				LN	163 579 048	LO		LP	2 050 098		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	107 663 835	8V		8W	30 343 690	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	301 861	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	107 965 696	LR		LS	30 343 690			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	295 405 872	ØH		ØJ	32 803 469			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	24 270 808	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	344 471	LY	48 705 862	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	349 652	MB	76 739 109	MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD	2	ME	1 561 951	MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG	724 010	MH	31 378 431	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	171 115	MK	854 710	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	4 714	MO			
		Matériel de transport	IV		MP	61 465	MQ	324 248	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	234 704	MT	2 103 221	MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY	846 484	MZ		NA	1 217 990	NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	7 000	NF			
	TOTAL III		IY	846 484	NG	1 885 422	NH	162 897 240	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ	8 195 390	ØX		ØY	129 812 135	ØZ		
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	301 861	2G				
TOTAL IV		I3	8 195 390	NJ		NK	130 113 996	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	9 041 874	ØK	1 885 422	ØL	317 282 045	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31122023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SARIA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS SARIANéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE	3 956 949	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	5 789 372	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	9 746 321	RM	RN	RO
Terrains	PI	27 532 320	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	855 698	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU	108 997 846	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	118 744 167	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	915	T5		T6		T7	5 405	T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	33 475	V8		V9		W1	32 763	W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
	TOTAL II	X2		X3	34 391	X4		X5		X6	38 168	X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ	34 391	NR		NS		NT	38 168	NU		NV	(3 777)
Total général non ventilé (NP+NO+NR)	NW		34 391	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		38 168	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	(3 777)

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS SARIANéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 87 478	TM 34 391	TN 38 168	TO 83 701
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 87 478	TS 34 391	TT 38 168	TU 83 701
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A 224 000	4B 250 000	4C 44 784	4D 429 216
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X 430 558	4Y 236 276	4Z	5A 666 834
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 15 433 623	5W 59 008	5X 122 512	5Y 15 370 119
	TOTAL II	5Z 16 088 181	TV 545 284	TW 167 296	TX 16 466 169
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisa- tions financières (1) *	6A 13 862 695	6B	6C	6D 13 862 695
		6E 168 280	6F 27 927	6G 32 899	6H 163 308
		02	03	04	05
		9U 25 391 773	9V 23 296 300	9W	9X 48 688 073
		06 85 295	07	08	09 85 295
	Sur stocks et en cours	6N 91 165	6P	6R	6S 91 165
	Sur comptes clients	6T 499 951	6U	6V 127 800	6W 372 151
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X 9 829 037	6Y 142 384	6Z	7A 9 971 422
	TOTAL III	7B 49 928 200	TY 23 466 612	TZ 160 699	UA 73 234 113
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 66 103 860	UB 24 046 287	UC 366 163	UD 89 783 984
	Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles	UE 248 653	UF 267 476		
		UG 23 438 684	UH		
		UJ 284 391	UK 82 952		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SARIA										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP	85 295	UR	85 295	US			
		Autres immobilisations financières		UT	216 565	UV	216 565	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA	124		124				
		Autres créances clients		UX	19 576 032		19 576 032				
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	20 621		20 621				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	10 819		10 819				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	2 242 304		2 242 304				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 732 323		1 732 323				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	69 244		69 244				
		Groupe et associés (2)		VC	57 185 190		57 185 190				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 636 747		5 636 747				
		Charges constatées d'avance		VS	582 577		582 577				
	TOTAUX				VT	87 357 848	VU	87 357 848	VV		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z	20 000 000		20 000 000				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	3 225 163		3 225 163				
		à plus d'1 an à l'origine		VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	129 571		129 571				
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	17 460 737		17 460 737				
		Personnel et comptes rattachés		8C	1 458 312		1 458 312				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 293 841		1 293 841				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 499 613		1 499 613					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	157 065		157 065					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	793 749		793 749				
		Groupe et associés (2)		VI	47 851 492		47 851 492				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	23 160 655		23 160 655				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L	25 902		25 902				
TOTAUX				VY	117 056 105	VZ	117 056 105				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	6 081 170	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS SARIA										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122023	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	128 002	XE 149 755			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	21 753				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	24 315 553	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW 24 337 276		
	Amendes et pénalités			WJ	21 723	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7 (2 834 970)		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ 12 379		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR 21 664 440			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS 4 475 993	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU 570 387			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	169 026			) XA 14 493 808					
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										WW		
											XB		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										I6		
	Majoration d'amortissement*										WZ		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	XA		
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)		ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		XC			
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)			YI	XG 1 757				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)			YL					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB	Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)			YH					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit			ZI					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD									
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 19 541 945	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI 2 122 495			
{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)												XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN 2 122 495		XO	

Désignation de l'entreprise SAS SARIA				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV	609 729	ZW 526 387
Provisions pour risques et charges *					
Provision pour indemnités de fin de carrière			8X	216 444	8Y
Provision pour risque Personnel			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
Provision pour dépréciation des comptes courant SARVAL - RHONE CUIR			9D		9E
Provision pour dépréciation des comptes courant STANVEN SAS SAS			9F	142 385	9G
Provision pour dépréciation des titres STANVEN SN SAS			9H		9J
Charges à payer					
Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)			9K	50 695	9L 44 000
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	24 315 553	YO 570 387
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SARIA										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	19 256 265	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale { - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	17 234 474		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	0F	36 490 739		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	36 490 739					
					TOTAL II	ZH	36 490 739						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	Sous-traitance				YT	3 634 339		7 546 462					
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	1 366 684		1 268 632					
	Personnel extérieur à l'entreprise				VU	416 830		336 360					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 294 747		2 024 491					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV								
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	3 561 382		3 478 546					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	11 273 984		14 654 493					
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	103 096		60 583					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	1 691 987		1 464 545					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 795 083		1 525 128					
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	7 969 625		10 916 855					
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	16 906 520		22 357 881					
DIVERS	Montant brut des salaires *				0B	7 039 597							
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	5.57	%	2.21	%				
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	843 305	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5 5 2 0 0 2 2 5 5 0 0 6 7 7							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS SARIA

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS SARIA				Néant	☒	*
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
	N-9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SARIA

Néant

X *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SARIA</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SARIA															Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01.01.2023 et clos le : 31.12.2023															Durée en nombre de mois 12			
DECLARATION DES EFFECTIFS																		
Effectifs moyens du personnel															YP	130.42		
Dont apprentis															YF	8.67		
Dont handicapés															YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	102 875 976		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT			
TOTAL 1															OX	102 875 976		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	118 330		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE			
Subventions d'exploitation reçues															OF	3 878		
Variation positive des stocks															OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT			
TOTAL 2															OM	122 209		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Achats															ON	71 855 411		
Variation négative des stocks															OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	9 661 418		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	1 080 970		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9	4 729 785		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															OY			
TOTAL 3															OJ	87 327 585		
IV Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	15 670 600
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)															SA	15 670 600		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX			
Effectifs au sens de la CVAE															EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															HX			
Période de référence															GY	/ /		
Date de cessation															HR	/ /		

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

5 5 2 0 0 2 2 5 5 0 0 6 7 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS SARIA

ADRESSE (voie)

24 RUE MARTRE

CODE POSTAL

92110

VILLE

CLICHY-LA-GARENNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SARIA SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'associé unique
SARIA SAS
24, rue Martre
92110 Clichy

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SARIA SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 juin 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe DELALANDE



SARIA SAS

24 rue Martre

92110 CLICHY-LA-GARENNE

Comptes Annuels

Au : 31 décembre 2023

SOMMAIRE

Comptes annuels

Bilan - Actif	2
Bilan - Passif	3
Compte de résultat	4

Annexes

Faits Majeurs de l'Exercice	6
Règles et méthodes comptables	7

Informations sur Bilan et Résultat

Actif immobilisé	11
Amortissements	12
Provisions et dépréciations	13
Créances et dettes	14
Eléments concernant les entreprises liées	15
Produits à recevoir	16
Charges à payer	17
Charges et produits constatés d'avance	19
Composition du capital social	20
Variation des capitaux propres	21
Charges et produits exceptionnels	22
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	23

Engagements Financiers, Autres Informations

Engagements hors Bilan	24
Effectif moyen	25
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	26
Accroissements & Allégements	27
Filiales et participations	28
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	29
Ventilation du chiffre d'affaires	30

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	6 379 589	5 931 486	448 102	252 110
Fonds commercial	17 819 645	17 819 645		
Autres immobilisations incorporelles	71 575	71 575		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	48 705 863	28 632 972	20 072 891	21 357 770
Constructions	109 679 492	81 991 562	27 687 929	31 084 799
Installations techniques, matériel, outillage	854 710	719 277	135 433	169 820
Autres immobilisations corporelles	2 432 185	1 861 849	570 335	570 589
Immobilisations en cours	1 217 991		1 217 991	1 222 944
Avances et acomptes	7 000		7 000	7 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	129 812 135	48 688 074	81 124 061	82 272 061
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	85 296	85 296		
Autres immobilisations financières	216 566		216 566	216 566
ACTIF IMMOBILISE	317 282 045	185 801 736	131 480 309	137 153 659
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	724 926	91 166	633 760	633 760
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	488 057		488 057	128 286
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	19 576 158	372 151	19 204 006	20 953 665
Autres créances	66 897 251	9 971 422	56 925 829	59 858 731
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	2 523 915		2 523 915	4 105 652
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	582 578		582 578	753 688
ACTIF CIRCULANT	90 792 884	10 434 739	80 358 145	86 433 782
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	408 074 929	196 236 475	211 838 454	223 587 441

Bilan - Passif

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 42 000 000)	42 000 000	42 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	4 200 000	4 200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	36 490 740	19 256 266
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 475 994	17 234 474
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	83 702	87 479
CAPITAUX PROPRES	78 298 448	82 778 218
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 950 356	2 745 140
Provisions pour charges	13 515 814	13 343 042
PROVISIONS	16 466 170	16 088 182
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	20 000 000	20 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 225 164	113 691
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	129 572	7 849 643
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 460 738	23 402 117
Dettes fiscales et sociales	4 408 833	4 150 755
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	793 749	253 925
Autres dettes	71 012 148	68 940 222
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	25 902	10 689
DETTES	117 056 105	124 721 041
Ecarts de conversion passif	17 731	
TOTAL GENERAL	211 838 454	223 587 441

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	7 273 837	63 230 644	70 504 482	92 075 067
Production vendue de biens				
Production vendue de services	31 921 845	449 649	32 371 494	34 893 295
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	39 195 683	63 680 294	102 875 976	126 968 362
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			3 878	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			341 154	2 095 014
Autres produits			118 331	5 962 283
PRODUITS D'EXPLOITATION			103 339 340	135 025 659
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			71 609 529	93 828 543
Variation de stock (marchandises)				1 945 018
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				3 818 407
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			11 273 985	14 654 493
Impôts, taxes et versements assimilés			1 795 083	1 525 128
Salaires et traitements			7 103 948	6 601 962
Charges sociales			3 236 726	3 027 409
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			5 801 626	6 318 880
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			12 378	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				236 393
Dotations aux provisions			236 276	
Autres charges			1 080 971	2 117 703
CHARGES D'EXPLOITATION			102 150 522	134 073 937
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 188 818	951 722
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			14 662 834	13 945 982
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 178 673	747 456
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				600 000
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			17 841 507	15 293 438
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			23 438 685	462 397
Intérêts et charges assimilées			2 561 821	788 888
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			26 000 506	1 251 285
RESULTAT FINANCIER			-8 158 999	14 042 153
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-6 970 181	14 993 875

Compte de résultat

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	25 944	13 850
Produits exceptionnels sur opérations en capital	236 882	282 777
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	82 952	520 862
PRODUITS EXCEPTIONNELS	345 778	817 489
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35 801	64
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	562 446	788 499
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	284 391	7 944
CHARGES EXCEPTIONNELLES	882 639	796 507
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-536 861	20 982
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	5 150	-45 451
Impôts sur les bénéfices	-3 036 198	-2 174 166
TOTAL DES PRODUITS	121 526 625	151 136 586
TOTAL DES CHARGES	126 002 618	133 902 112
BENEFICE OU PERTE	-4 475 994	17 234 474

Faits Majeurs de l'Exercice

Nous rappelons que SARIA est un groupe industriel intervenant dans la collecte, le traitement et la valorisation des coproduits animaux et matières organiques. La société a plusieurs activités, dont les activités C1-C2, les activités C3 (C3 carné sec et humide, poisson) et les activités bio-déchets (collecte et valorisation de matières organiques et huiles alimentaires usagées).

Les matières de la catégorie 1:

Elles présentent un risque important pour la santé publique (risque d'EST, MRS, risque de présence de substance interdite ou d'un contaminant pour l'environnement, risque sanitaire émergent...). Ces matières doivent être collectées, transportées et identifiées sans retard et sont pour l'essentiel valorisées en biodiesel ou en combustible ou éliminées par incinération, coïncinération ou par mise en décharge après transformation et marquage.

Les matières de la catégorie 2:

Elles comprennent les sous-produits animaux présentant un risque moins important pour la santé publique (risque sanitaire classique tel que véhiculé par les animaux trouvés morts en élevage, produits d'origine animale contenant des résidus de médicaments vétérinaires par exemple). Ces produits sont valorisés en vue de certaines utilisations autres que l'alimentation des animaux (engrais organiques, conversion en biogaz, compostage...), y compris sans transformation comme dans le cas du lisier, qui peut être appliqué dans les sols si le contexte sanitaire ne s'y oppose pas. A défaut, ils sont éliminés par incinération, coïncinération ou enfouissement après transformation et marquage.

Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient ont, du fait de leurs impacts géopolitiques et économiques mondiaux, d'inévitables conséquences sur notre activité. La société, n'ayant pas d'activité dans ces zones géographiques, n'est pas directement concernée mais constate à ce jour, que ces événements entretiennent l'inflation et les fortes vicissitudes rencontrées dans nos achats énergétiques.

Nous serons particulièrement attentifs d'une part, à tout événement de nature à impacter nos coûts énergétiques et les prix de vente de nos matières, et d'autre part, aux évolutions structurelles de nos marchés et au positionnement de la concurrence.

L'enquête par l'Autorité de la concurrence sur les conditions de cessions et d'acquisitions de fonds de commerce en 2015 avec d'autres opérateurs, s'est clôturée en mai 2023 par la notification d'un rapport d'instruction. Une audience devant le Collège de l'Autorité de la concurrence s'en est suivie en fin d'année 2023. Celle-ci a mis en avant une discussion très ouverte sur le périmètre des activités considérées par ce sujet, la qualification juridique des faits, la motivation des opérations sur les fonds de commerce de 2015 et, enfin, le caractère très local de celles-ci. Une décision de ce Collège est attendue courant 2024.

A la date des présentes, nul ne peut raisonnablement préjuger de l'issue de cette procédure ni d'un quelconque quantum d'une éventuelle sanction financière. Par conséquent, aucun élément ne peut justifier la constatation dans les comptes d'une provision.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

Règles et méthodes comptables

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 18 mars 2024 par le Président.

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont présentés conformément aux prescriptions du PCG et selon la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices ont été respectés.

Aucune des conventions utilisées n'est apparue impropre à donner une image fidèle du patrimoine et des résultats de la société.

Immobilisations Incorporelles, Fonds Commerciaux

Les fonds commerciaux figurant au bilan sont des fonds acquis ou des fonds reçus lors des opérations de fusions.

Lors de l'acquisition de brevets ou de fonds commerciaux non protégés, ceux-ci font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de cinq ans. S'agissant des fonds commerciaux issus de fusions, ils sont généralement dépréciés sur une période de quinze ans. Ces fonds commerciaux sont amortis ou dépréciés en totalité.

Immobilisations corporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations sont enregistrées soit à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux, soit à leur valeur d'apport, soit à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise. Ces coûts comprennent la valeur des immobilisations en question ainsi que les coûts accessoires d'achat et les prestations d'ingénierie liées à la mise en place et au suivi des projets.

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation effective des biens, suivant le mode linéaire. Un amortissement dérogatoire est constaté pour la différence avec l'amortissement fiscal.

Les durées d'amortissements retenues pour les autres catégories d'immobilisations sont les suivantes:

*	Constructions	====>	Linéaires de 15 à 20 ans
*	Coûts de démantèlement	====>	Linéaires de 10 à 20 ans
*	Agencements	====>	Linéaires sur 10 ans
*	Matériel Roulant	====>	Linéaires de 4 à 5 ans
*	Autres	====>	Linéaires de 2 à 10 ans

Par ailleurs, s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture, la société procède à un test de dépréciation, elle compare ainsi la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle qui est la plus élevée de la valeur vénale (valeur de marché) et de la valeur d'usage (calculée d'après les flux de trésorerie).

Elle constate le cas échéant la dépréciation correspondante.

Immobilisations Financières

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition. À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation et les créances rattachées, cotées ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquies. L'approche par l'actif net comptable ainsi que l'approche de prévision de flux de trésorerie opérationnelles (DCF) a été retenue pour estimer la valeur d'utilité. Une analyse est réalisée afin de vérifier que tous les risques sont bien reflétés au niveau des comptes des sociétés dont les titres sont détenus (dépréciations de leurs actifs, provisions...).

Amortissement dérogatoire

Règles et méthodes comptables

En complément, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées d'amortissement fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilisation comptables.

Stocks

Les marchandises, les matières premières et les matières consommables sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les produits fabriqués sont valorisés à un coût moyen estimé par la direction et toujours inférieur au prix de vente.

Les stocks de matériel et de consommables sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Des facteurs de détérioration et d'obsolescence sont notamment pris en compte pour l'estimation de la valeur recouvrable.

Créances clients et dettes fournisseurs

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Des dépréciations sont comptabilisées pour tenir compte du risque de non-recouvrement éventuel.

Il existe deux types de dépréciations clients : (1) - les dépréciations individuelles liées à un risque spécifique (2) - les dépréciations statistiques en fonction de l'ancienneté de la créance : entre 6 mois et 1 an de retard la créance est dépréciée à 50%. Au delà de 1 an, la créance est dépréciée à 100%

Disponibilités

Les disponibilités sont évalués à leur valeur nominale.

Honoraires CAC

Le montant des honoraires CAC s'élève à 63 K€ au titre de l'année 2023.

Ecart de conversion et couverture du risque de change

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères ont fait l'objet d'une actualisation au 31 décembre 2023, conformément aux règles en vigueur.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur valeur de souscription.

Les premières entrées sont les premières cédées.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées lorsque la société a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon raisonnable.

Les indemnités de départ en retraite ainsi que les gratifications versées à l'occasion des remises de médailles du travail, calculées suivant des méthodes statistiques, ont été constatées en provisions pour charges.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method » avec répartition des droits au prorata des droits au terme.

La détermination de la provision a été faite sur la base des hypothèses suivantes :

- Base : Rémunération actuelle
- Pourcentage de réévaluation annuelle : 2.5%
- Taux d'actualisation : 3.80%
- Taux d'inflation : 2%
- Taux de charges patronales : 43%

Pour faire face à ses obligations environnementales, notre société a constaté dans ces comptes, une

Règles et méthodes comptables

provision pour coûts de démantèlement des sites classés.

Le calcul de cette provision se base sur la valeur brute des immobilisations susceptibles d'être démantelées.

A la suite d'études statistiques sur les coûts de démantèlement nous avons retenu un taux de 9,66%.

Le montant de cette provisions mise à jour en 2023 s'élève à 12 849 k€ à la clôture de l'exercice.

Provisions réglementées

La contrepartie des provisions réglementées constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel, aux postes « Dotations/Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Exemption de consolidation

Conformément à l'article 357-2 de la loi du 24 Juillet 1966 et à l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société est exemptée, en tant que mère de sous groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet,

* Ni un, ni plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social ne se sont opposés à cette exemption ;

* La société est sous le contrôle d'une entreprise RETHMANN SE & CO. KG - Werner Stasse 95 - 59379 SELM qui inclut, selon la méthode de l'intégration globale, les comptes individuels de la société dans ses états financiers consolidés. En outre, sont respectivement intégrés globalement ou mis en équivalence par la société RETHMANN SE & CO. KG, les comptes individuels des entreprises contrôlées par la société ou sur lesquelles elle exerce une influence notable ;

* Les comptes consolidés sont certifiés et mis à la disposition des actionnaires de la société, en même temps que ses comptes individuels (et autres documents) avant l'assemblée générale devant les approuver.

Transfert de charges

Le montant des transferts de charge d'exploitation s'élève à 74 K€ au titre de l'année 2023.

Intégration fiscale

La société SARIA S.A.S. est mère du groupe d'intégration fiscale.

Le résultat fiscal des filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale est déterminé comme si elles étaient imposées séparément, et, de ce fait elles versent à SARIA S.A.S. les acomptes, le solde d'impôt sur les sociétés et les contributions additionnelles comme si s n'appartenaient pas à ce périmètre d'intégration fiscale.

Il s'en suit notamment que le déficit fiscal subi au cours d'un exercice, est reportable dans les conditions de droit commun, et viendra s'imputer sur le bénéfice fiscal dégagé pendant les exercices futurs.

En cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale, la société intégrante s'engage à dédommager la société sur la base d'un montant à fixer d'un commun accord.

La société présente un résultat fiscal de 843 306€ pour l'exercice 2023.

Transactions avec les parties liées

Règles et méthodes comptables

La société n'a conclu aucune convention tombant sous l'obligation de mention dans l'annexe prévue par les articles R. 123-197-1 et R. 123-198 du Code de commerce.

Actif immobilisé

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 861 128		409 681
Terrains	48 896 406		153 929
Dont composants			
Constructions sur sol propre	77 058 696		30 065
Constructions sur sol d'autrui	1 373 391		188 562
Const. Install. générales, agenc., aménag.	31 491 251		611 191
Install. techniques, matériel et outillage ind.	1 025 519		307
Installations générales, agenc., aménag.	1 524		3 190
Matériel de transport	385 714		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 116 604		221 322
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 222 944		841 532
Avances et acomptes	7 000		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	163 579 048		2 050 098
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	107 663 835		30 343 690
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	301 861		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	107 965 696		30 343 690
TOTAL GENERAL	295 405 872		32 803 469

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			24 270 809	
Terrains		344 472	48 705 863	
Constructions sur sol propre		349 652	76 739 109	
Constructions sur sol d'autrui		2	1 561 951	
Constructions, installations générales, agenc.		724 011	31 378 432	
Installations techn.,matériel et outillages ind.		171 116	854 710	
Installations générales, agencements divers			4 715	
Matériel de transport		61 466	324 248	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		234 705	2 103 222	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	846 484		1 217 991	
Avances et acomptes			7 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	846 484	1 885 422	162 897 240	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations	8 195 390		129 812 135	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			301 861	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 195 390		130 113 996	
TOTAL GENERAL	9 041 874	1 885 422	317 282 045	

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial	3 956 949			3 956 949
Autres immobilisations incorporelles	5 789 373	213 688		6 003 061
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 746 322	213 688		9 960 010
Terrains	27 532 320	1 305 344	211 007	28 626 657
Constructions sur sol propre	54 917 662	2 684 866	249 567	57 352 961
Constructions sur sol d'autrui	693 255	119 328		812 583
Constructions installations générales, agenc., aménag.	23 087 713	1 218 597	615 572	23 690 739
Installations techniques, matériel et outillage industriels	855 699	34 692	171 116	719 275
Installations générales, agenc. et aménag. divers	1 524	318		1 843
Matériel de transport	370 564	15 150	61 466	324 248
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 539 108	209 643	234 705	1 514 047
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	108 997 846	5 587 937	1 543 432	113 042 352
TOTAL GENERAL	118 744 168	5 801 626	1 543 432	123 002 362

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis. Fonds Cial Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.		916			5 405		-4 489
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau		33 475			32 763		712
Embal récup.							
CORPOREL.		34 391			38 168		-3 777
Acquis. titre							
TOTAL		34 391			38 168		-3 777

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	87 479	34 391	38 168	83 702
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	87 479	34 391	38 168	83 702
Provisions pour litiges	224 000	250 000	44 784	429 216
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	430 558	236 276		666 834
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	15 433 624	59 008	122 512	15 370 120
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	16 088 182	545 284	167 296	16 466 170
Dépréciations immobilisations incorporelles	13 862 696			13 862 696
Dépréciations immobilisations corporelles	168 280	27 928	32 899	163 309
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	25 391 774	23 296 300		48 688 074
Dépréciations autres immobilis. financières	85 296			85 296
Dépréciations stocks et en cours	91 166			91 166
Dépréciations comptes clients	499 952		127 800	372 151
Autres dépréciations	9 829 037	142 385		9 971 422
DEPRECIATIONS	49 928 200	23 466 613	160 700	73 234 113
TOTAL GENERAL	66 103 860	24 046 288	366 164	89 783 985
Dotations et reprises d'exploitation		248 654	267 476	
Dotations et reprises financières		23 438 685		
Dotations et reprises exceptionnelles		284 391	82 952	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	85 296	85 296	
Autres immobilisations financières	216 566	216 566	
Clients douteux ou litigieux	125	125	
Autres créances clients	19 576 033	19 576 033	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	20 622	20 622	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	10 820	10 820	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	2 242 304	2 242 304	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 732 324	1 732 324	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	69 244	69 244	
Groupe et associés	57 185 190	57 185 190	
Débiteurs divers	5 636 748	5 636 748	
Charges constatées d'avance	582 578	582 578	
TOTAL GENERAL	87 357 848	87 357 848	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	20 000 000	20 000 000		
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	3 225 164	3 225 164		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	129 572	129 572		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 460 738	17 460 738		
Personnel et comptes rattachés	1 458 312	1 458 312		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 293 841	1 293 841		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 499 614	1 499 614		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	157 066	157 066		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	793 749	793 749		
Groupe et associés	47 851 492	47 851 492		
Autres dettes	23 160 655	23 160 655		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	25 902	25 902		
TOTAL GENERAL	117 056 105	117 056 105		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Eléments concernant les entreprises liées

Rubriques	Montant en K.E.
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	
Avances & acomptes	-
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	
Avances & acomptes	-
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	
Participations (montant BRUT)	126 729
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
<u>AVANCES & ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</u>	
<u>CREANCES</u>	
Créances clients & comptes rattachés	15 259
Autres créances	62 533
Capital souscrit, appelé non versé	-
<u>DETTES</u>	
Emprunts obligataires	20 000
Emprunts & dettes financières divers	-
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	-
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	13 221
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	332
Autres dettes	56 026
<u>CHARGES FINANCIERES</u>	
Intérêts & charges assimilées	2 259
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	
Produits de participations	14 103
Produits des créances	-
Intérêts	3 179

Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418101	Clients factures a etablr fra		35 846,04	-35 846,04
418102	Clients factures a etablr fra	10 517 175,17	10 978 076,96	-460 901,79
418106	Clients factures a etablr cee	47 103,00		47 103,00
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		10 564 278,17	11 013 923,00	-449 644,83
AUTRES CREANCES				
408106	Frs fa a recevoir cee interco		35 735,23	-35 735,23
409801	Frs avoirs a recevoir tiers	122 924,51	109 213,31	13 711,20
438610	Prov charges s/treizieme mois	910,26		910,26
438650	Taxe d'apprentissage	7 162,54	6 987,09	175,45
438671	Prov Formation Professionnalis		175,45	-175,45
438710	Indemnites journalieres S.S.	2 746,84	10 488,03	-7 741,19
448610	CVAE	69 244,00	81 309,00	-12 065,00
TOTAL AUTRES CREANCES		202 988,15	243 908,11	-40 919,96
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		10 767 266,32	11 257 831,11	-490 564,79

Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168176	Emprunt SARIA SE & CO. KG		5 000 000,00	-5 000 000,00
168882	Interets courus aut emprunts i	94 496,88	12 378,81	82 118,07
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		94 496,88	5 012 378,81	-4 917 881,93
DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH				
408101	Frs fa a recevoir france tiers	1 947 652,58	2 104 384,74	-156 732,16
408102	Frs fa a recevoir france inter	68 677,00		68 677,00
408106	Frs fa a recevoir cee interco	73 075,47		73 075,47
408201	Frs fa a recevoir achats franc	956 024,07	604 429,95	351 594,12
TOTAL DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH		3 045 429,12	2 708 814,69	336 614,43
DETTE SUR IMMOBILISATIONS				
408401	Frs fa a recevoir immo france	124 863,88		124 863,88
408402	Frs fa a recevoir immo franc	314 339,44		314 339,44
TOTAL DETTE SUR IMMOBILISATIONS		439 203,32		439 203,32
AUTRES DETTES				
419811	Clients avoirs a etabli tiers	105 000,00		105 000,00
419812	Clients avoirs a etabli inter	53 371,00		53 371,00
448700	Etat - Produits a recevoir	55 572,00	145,00	55 427,00
468700	Produits a recevoir		25,00	-25,00
468710	Assurances sinistre a recevoir		22 906,21	-22 906,21
TOTAL AUTRES DETTES		213 943,00	23 076,21	190 866,79
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
428200	Provision conges payes	619 055,84	571 614,36	47 441,48
428210	Provision Compte Epargne Temps	217 490,05	162 476,99	55 013,06
428260	Provision prime precarite CDD	2 648,09	20 480,05	-17 831,96
428400	Provision participation	14 629,62	33 540,76	-18 911,14
428410	Provision interressement		797,91	-797,91
428470	Provision interressement	5 947,91		5 947,91
428600	Personnel - Autres dettes	546 521,14	579 711,46	-33 190,32
428610	Provision treizieme mois	3 673,12	1 653,76	2 019,36
428630	Provision prime de vacances	1 408,95	2 001,16	-592,21
428680	Provision heures supplementair	41 400,88	35 771,52	5 629,36
438200	Prov charges s/conges payes	249 438,58	224 928,31	24 510,27
438210	Prov charges s/Compte Epargne	109 721,20	81 736,79	27 984,41
438260	Prov charges s/prime precarite	1 336,80	10 385,06	-9 048,26
438600	Autres charges a payer	185 126,00	287 913,00	-102 787,00
438610	Prov charges s/treizieme mois		620,85	-620,85
438630	Prov charges s/prime vacances	4 447,27	3 171,78	1 275,49
438640	Taxe effort de construction	60 514,21	28 779,14	31 735,07
438660	Medecine du travail	45 978,13	31 147,83	14 830,30
438663	Contribution Sociale de Soli	50 694,96	43 998,96	6 696,00
438680	Prov charges s/heures suppleme	20 914,43	17 993,75	2 920,68
448600	Etat - Charges a payer	12 473,00	8 757,00	3 716,00
448620	Taxes foncieres	22 422,00	46 451,95	-24 029,95

Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
448645	Taxe sur les vehicules des soc	20 425,00	17 556,08	2 868,92
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		2 236 267,18	2 211 488,47	24 778,71
TOTAL CHARGES A PAYER		6 029 339,50	9 955 758,18	-3 926 418,68

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	Charges constatees d'avance	582 577,79	753 687,58	-171 109,79
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		582 577,79	753 687,58	-171 109,79
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	Produits constates d'avance	-25 902,00	-10 688,78	-15 213,22
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-25 902,00	-10 688,78	-15 213,22

Composition du capital social

Catégories de titres	à la cloture de l'exercice	Nombre de titres		Valeur nominale
		créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	21 000 000	-	-	2,00

Le capital s'élève à 42.000.000,00 €uros.

Les actions sont toutes entièrement libérées et à droit de vote simple.

Il n'existe pas de part bénéficiaire.

La société SARIA SE & Co. KG - Wernerstrasse 95 - 59379 SELM, filiale du groupe RETHMANN, détient 100 % du capital.

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres au 31 décembre 2022		82 778 218
Variations en cours d'exercice		
<u>Report A Nouveau</u>		
Affectation résultat 2022	17 234 474	
		17 234 474
<u>Subventions d'Investissement</u>		
Subventions inscrites à Résultat	-	
		-
<u>Résultats</u>		
Affectation résultat 2021	- 17 234 474	
Résultat au 31 decembre 2023	- 4 475 993	
		- 21 710 467
<u>Provisions Réglementées</u>		
Dotations amortissements Dérogatoires	34 391	
Reprises amortissements Dérogatoires	- 38 169	
		- 3 778
Situation à la clôture de l'exercice		
Capitaux propres au 31 decembre 2023		78 298 447

Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Penalites, amendes fiscales	21 748	671200
Autres charges ex s/op gestion	14 053	671800
Valeurs compta immo incorporel	2 412	675100
Valeurs compta immo corporelle	532 070	675200
Valeurs compta actif demantele	27 964	675800
Dot aux amort derogatoires	34 391	687250
Dot aux prov chges exception	250 000	687500
TOTAL	882 639	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Degrevement d'impots	1 023	771700
Autres prdts ex s/op gestion	24 921	771800
Prdts cessions immo corporelle	18 836	775201
Prdts cessions immo corporelle	218 046	775202
Rep s/amort derogatoires	38 168	787250
Rep s/prov chges except	44 784	787500
TOTAL	345 778	

Le poste d'IS est composé des éléments suivants

Page 23/30

Engagements hors Bilan

Rubriques	Montant en K.E.
<u>CAUTIONS RECUES</u> Cautions bancaires reçues des fournisseurs	1 141
<u>CAUTIONS DONNEES</u> NEANT	
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u> Bail de Clichy Contrats de location de matériel	2 469 958
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u> - Quotas de CO2 ENGAGEMENT DE CAUTION SOLIDAIRE EN GARANTIE DE PRÊTS Caution solidaire de Saria Bio Industries AG & CO.	<u>QUANTITE</u> -

Effectif moyen

Effectifs	Effectif moyen	
	2023	2022
Agent de maîtrise	47	43
Cadre	66	54
Employé	11	19
Ouvrier		
TOTAL		124115

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
RETHMANN SE & CO. KG - Selm WERNER STRASSE 95 - 59379 SELM	SE & CO. KG	90 000 000	100,00 %
CONSOLIDATION PAR LA METHODE DE L'INTEGRATION GLOBALE			
Nom et siège de l'entreprise qui établit les états financiers consolidés (PCG art. 833-2/9, 833-2/10 et 833-2/11) :			
Le groupe dont l'entreprise fait partie en tant qu'entreprise filiale est la société RETHMANN SE & Co. KG, dont le siège social est situé à Werner Straße 95 59379 Selm - Allemagne.			
Le lieu où des copies des états financiers consolidés visés ci-avant peuvent être obtenues est le siège social de la société RETHMANN SE & Co. KG.			

Accroissements & Allègements

de la dette future d'impôt *

Rubriques	Montant
<u>IMPÔT DU SUR</u>	
Provisions réglementées	
Amortissements dérogatoires	21 620
Total accroissements	24 067
<u>IMPÔT PAYE D'AVANCE SUR</u>	
Provisions pour Indemnité Fin de Carrière	148 080
Contribution sociale de solidarité	13 095
Congés payés	-
Déficits fiscaux	2 863 447
Suramortissement	365
Total allègements	3 024 986
Evolution de la situation fiscale différée latente	(3 000 919)

* la société, pour déterminer ses impôts différés, utilise le taux de droit commun à 25,83 %.

Filiales et participations

Dénomination	Numéro de SIREN	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Chiffres d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice/Perte) du dernier exercice clos
					Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS											
FILIALES (plus de 50%)											
SOVAPAAC SAS	401 987 581	3 420 000	1 680 803	100.00%	4 401 832	4 401 832	2 555 423	-	-	10 980 162	(978 613)
SECANIM SUD-EST SAS	403 264 641	4 919 670	19 601 227	100.00%	13 173 065	13 173 065	525 107	-	-	67 860 824	(4 101 659)
SECANIM CENTRE SAS	403 264 161	2 951 805	8 675 092	100.00%	7 089 409	7 089 409	1 902 141	-	-	41 626 096	(5 924 468)
REFOOD ILE DE FRANCE SAS	449 628 098	1 340 908	(4 542 458)	100.00%	9 704 853	9 704 853	14 105 085	-	-	9 885 236	(674 893)
BIOGASYL SAS	492 607 338	187 000	2 556 267	100.00%	5 865 712	5 865 712	-	-	1 358 075	1 958 308	413 035
VALDIS SAS	479 940 553	3 242 100	2 713 850	62.53%	2 027 294	2 027 294	2 837 100	-	-	2 778 963	(2 571 360)
REFOOD SERVICE SAS	418 933 495	4 200 000	2 726 052	100.00%	26 348 300	3 052 000	3 157 271	-	-	42 379 819	(12 040 463)
STANVEN SN SAS	444 575 856	7 537 000	(5 019 349)	100.00%	15 417 000	-	4 701 969	-	-	(3 900)	589 793
KERVALIS SAS	403 264 252	4 246 821	1 524 224	100.00%	5 443 528	5 443 528	6 173 402	-	-	44 075 222	(4 872 653)
SARVAL OUEST SAS	403 264 450	2 019 998	(16 621 427)	100.00%	5 868 485	-	14 455 782	-	-	31 388 982	(3 473 185)
SECANIM BRETAGNE SAS	403 264 757	3 000 895	5 895 843	100.00%	7 372 976	7 372 976	260 406	-	6 363 628	41 834 465	(4 405 761)
BIOCEVAL SAS	403 264 898	3 450 000	10 327 004	100.00%	4 588 879	4 588 879	-	-	4 623 175	28 063 958	5 222 739
MAGGY SAS	344 618 624	80 154	6 383 059	50.08%	1 830 453	1 830 453	-	-	-	13 919 105	2 266 997
GELTRAN	348 955 543	153 000	2 360 030	51.00%	77 749	77 749	1 456 820	-	-	16 674 106	251 424
KERVALIS ARMOR SAS	384 153 862	3 050 000	4 396 279	100.00%	13 712 974	10 680 195	-	-	1 343 050	25 643 479	258 653
ORGANICS2POWER SAS	840 959 431	50 000	202 985	100.00%	55 000	55 000	773 456	-	-	24 798 859	119 948
SINOVA SAS	851 005 975	50 000	(216 211)	100.00%	50 000	50 000	2 300 632	-	-	20 657 536	55 448
SARVAL - RHONE CUIRS SAS	411 586 431	400 000	230 520	100.00%	3 593 342	2 522 480	1 120 520	-	414 975	5 301 220	(405 537)
METALG SAS	514 346 394	50 000	45 596	100.00%	67 500	67 500	-	-	-	-	11 759
GERLICHER SAS	910 435 874	10 000	(190 505)	100.00%	10 000	10 000	116 574	-	-	9 900	(197 682)
AIRAS 14 SAS	910 436 021	10 000	6 112	100.00%	10 000	10 000	-	-	-	-	(1 512)
AIRAS 15 SAS	910 436 021	10 000	9 486	100.00%	10 000	10 000	-	-	-	-	(513)
AIRAS 16 SAS	910 436 018	10 000	9 486	100.00%	10 000	10 000	-	-	-	-	(513)
PARTICIPATIONS (de 10% à 50%)											
SOPA (chiffres 2023 non communiqués à date)	312 540 958	-	-	40.00%	153 648	153 648		-	35 002		
ESTENER SAS (Chiffres 2023 non communiqués à date)	450 036 967	-	-	33.34%	2 902 238	2 902 238		-	522 929		
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS											
Autres filiales françaises					27 899	-					
				Totaux	129 812 136	81 098 811	56 441 688				

Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			-4 475 994
Impôt sur les bénéfices			-3 036 198
RESULTAT AVANT IMPOT			-7 512 192
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	34 391	38 168	-3 777
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	34 391	38 168	-3 777
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			-7 515 969

Ventilation du chiffre d'affaires

[illegible]

SARIA
Société par actions simplifiée
au capital de 42 000 000 €
24 rue Martre 92110 CLICHY
552 002 255 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSOCIEE UNIQUE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chère associée,

Nous vous rendons compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et soumettons à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont présentés conformément au Plan Comptable Général et n'ont pas fait l'objet d'un changement de méthode depuis le dernier exercice.

I. Activité de la société

. Activité principale de la société

Nous rappelons que SARIA est un groupe industriel intervenant dans la collecte, le traitement et la valorisation des coproduits animaux et matières organiques. Ainsi plusieurs activités sont exercées, dont les activités C1-C2, les activités C3¹ (C3 carné sec et humide, poisson) et les activités bio-déchets (matières organiques et huiles alimentaires usagées).

. Situation et résultat de la société au cours de l'exercice écoulé :

L'exercice écoulé a été marqué par :

1. Le Groupe

¹ Le règlement européen (CE) n°1069/2009 classe les sous-produits animaux en trois catégories sur la base de leur risque potentiel pour la santé humaine et animale et l'environnement.

Les matières de la catégorie 1 (dites C1) : Elles présentent un risque important pour la santé publique et doivent être collectées, transportées et identifiées sans retard et sont pour l'essentiel valorisées en biodiesel, en combustible ou éliminées par incinération, co-incinération ou par mise en décharge après transformation et marquage.

Les matières de la catégorie 2 (dites C2) : Elles comprennent les sous-produits animaux présentant un risque moins important pour la santé publique (risque sanitaire classique tel que véhiculé par les animaux trouvés morts en élevage, produits d'origine animale contenant des résidus de médicaments vétérinaires par exemple). Ces produits sont valorisés en vue de certaines utilisations autres que l'alimentation des animaux (engrais organiques, conversion en biogaz, compostage...), y compris sans transformation comme dans le cas du lisier, qui peut être appliqué dans les sols si le contexte sanitaire ne s'y oppose pas. A défaut, ils sont éliminés par incinération, co-incinération ou enfouissement après transformation et marquage.

Les matières de la catégorie 3 (dites C3) : Elles présentent un faible risque sanitaire pour la santé animale ou la santé publique et sont les seules qui peuvent être valorisées en alimentation animale.

Une nouvelle organisation « 3 divisions 1 groupe », a été mise en place en cours d'année 2021, se traduisant, pour le périmètre français de SARIA, par la répartition des activités en deux branches :

- Sinova,
- Organics2Power : Secanim et Refood.

(la 3^{ème} division : « Food and Pharma » n'étant pas représentée sur le périmètre français de SARIA)

L'année 2023 a été particulièrement difficile pour SARIA en France, la plupart de ses activités étant impactées par (i) la très forte baisse des prix de vente de produits finis, (ii) l'inflation générale et en particulier les coûts énergétiques, (iii) des éléments de marché défavorables (difficulté à imputer sur l'amont nos contraintes économiques, forte concurrence). Seules les activités poissons et une partie du Wet Petfood sont restées rentables.

2. La société SARIA SAS

Le 16 mai 2023, en vue de rembourser le solde du prêt obligataire (Obligations Subordonnées du 28/04/2017), la société a conclu un prêt d'un montant de 20.000.000 d'Euros auprès de son associé unique. Le prêt obligataire en question s'est ainsi éteint.

Le 27 juin 2023, un avenant à la convention de cash pooling signée le 5 novembre 2018 a été conclu. Il portait l'augmentation temporaire du montant maximum de la ligne de crédit de trésorerie de 7.000.000 € accordée par SARIA SE & Co.KG. La limite est ainsi passée de 20.000.000 € à 27.000.000 € sur la période allant de la signature de l'avenant au 31 décembre 2023. A l'issue de cette période, le montant a été abaissé à 20.000.000 €.

Le 20 novembre 2023, un second avenant à la convention de cash pooling signée le 5 novembre 2018 a été conclu. Il a modifié le taux d'intérêt pour le porter à 2.40 € par an à partir du 1^{er} novembre 2023. En outre, il a augmenté temporairement le montant maximum de la ligne de crédit de trésorerie accordée par SARIA SE & Co.KG. La limite a ainsi été portée à 33.000.000 € jusqu'à la réception des fonds liés à la cession des titres ESTENER ou au plus tard jusqu'au 31 mars 2024. A l'issue de cette période le montant a été abaissé à 15.000.000 €.

II. Principaux indicateurs financiers de l'exercice 2023

1. Le sous palier de consolidation France

Le chiffre d'affaires du sous palier de consolidation France s'élève à 403 millions d'euros, en baisse de 10.6 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net s'élève quant à lui à -16.3 millions d'euros, en forte dégradation principalement expliquée par des volumes traités inférieurs à l'année précédente, une chute des prix de vente de produits finis, conjugués à des prix de l'énergie restés à un niveau élevé.

L'EBITDA (résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations) qui s'établit à 14.5 millions d'euros, est en baisse de 66 %.

2. La société Saria SAS

Les principaux indicateurs financiers de l'exercice 2023 sont les suivants :

	2023 (montants exprimés en K€)	2022	Evolution (%)
Chiffre d'affaires	102 876	126 968	- 18,98%
Résultat d'exploitation	1 189	952	24,91%
Résultat courant avant Impôt	- 6 970	14 994	-146,49%
Résultat exceptionnel	- 537	21	- 2658,71%
Impôt sur les bénéfices	3 036	2 174	- 39,65%
Résultat net	- 4 476	17 234	-125,97%

III. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

L'année 2023 a été marquée par une dégradation très forte des résultats en raison du contexte économique précité. Prix de l'énergie très élevé, inflation globale des coûts de productions et des approvisionnements divers, chute des prix de vente, fermeture de certains marchés export.

La concurrence reste toujours très forte sur l'ensemble de nos gisements, que ce soit dans les filières viandes, poisson, huiles alimentaires usagées ou biodéchets.

Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient ont, du fait de leurs impacts géopolitiques et économiques mondiaux, d'inévitables conséquences sur notre activité. La société, n'ayant pas d'activité dans ces zones géographiques, n'est pas directement concernée mais constate à ce jour, que ces événements entretiennent l'inflation et les fortes vicissitudes rencontrées dans nos achats énergétiques.

L'enquête par l'Autorité de la concurrence sur les conditions de cessions et d'acquisitions de fonds de commerce en 2015 avec d'autres opérateurs, s'est clôturée en mai 2023 par la notification d'un rapport d'instruction. Une audience devant le Collège de l'Autorité de la concurrence s'en est suivie en fin d'année 2023. Celle-ci a mis en avant une discussion très ouverte sur le périmètre des activités considérées par ce sujet, la qualification juridique des faits, la motivation des opérations sur les fonds de commerce de 2015 et, enfin, le caractère très local de celles-ci.

IV. Activités de recherche et de développement

Au sein du sous parlier de consolidation France, les efforts de recherche pour une meilleure valorisation des matières premières collectées ont été poursuivis, afin de rester compétitive et de garantir sa pérennité au regard des besoins de collecte et transformation des coproduits d'abattoirs et plus largement des déchets organiques de l'ensemble de la filière agroalimentaire.

Toutefois, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de cette rubrique spécifique dans le bilan de SARIA SAS.

V. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous serons particulièrement attentifs d'une part, à tout événement de nature à impacter nos coûts énergétiques et les prix de vente de nos matières, et d'autre part, aux évolutions structurelles de nos marchés et au positionnement de la concurrence. A noter que le marché nous liant aux ATM arrivant à expiration ce 31 décembre 2024 nous devront très probablement répondre en cours d'année à un nouvel appel d'offres.

VI. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

A compter du 1^{er} avril 2024, la gouvernance de la société a évolué. Le Président, Monsieur Arnaud Bécard a été remplacé par la société SARIA FRANCE MANAGEMENT SARL.

La société SARIA FRANCE MANAGEMENT SARL est elle-même dirigée par un conseil de gérance, constitué de 6 co-gérants.

Les statuts de la société ont concomitamment à ce changement de Président été mis à jour (notamment pour prendre en compte la suppression du directoire).

Une solution a été trouvée au litige nous opposant depuis 2022 dans le cadre du marché ATM à un opérateur historique dans le centre de la France ; celle-ci éteint tous les risques qui y étaient associés.

VII. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons, en annexe des présents, les informations suivantes :

- pour les fournisseurs de la société, le nombre et le montant total (hors taxe ou toutes taxes comprises) des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats (hors taxe ou toutes taxes comprises) de l'exercice ;
- pour les clients de la société, le nombre et le montant total (hors taxe ou toutes taxes comprises) des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires (hors taxe ou toutes taxes comprises) de l'exercice.

VIII. Filiales et participations

- a. Prises de participation significative ou prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé

Néant

- b. Cession de participations au cours de l'exercice écoulé

La société a cédé sa participation dans l'entité ESTENER le 16 avril 2024 à une autre entité du groupe SARIA basée en Allemagne.

c. Activité des filiales et sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2023, les filiales et participations de SARIA se répartissent dans les secteurs d'activité suivants :

- Collecte et/ou valorisation des matières C1 et C2 : SECANIM BRETAGNE, SECANIM CENTRE, SECANIM SUD-EST, SOPA, ESTENER ;
- Collecte et valorisation des matières C3 : SARVAL OUEST, SARVAL EST, SARVAL-RHÔNE CUIRS, BIOCEVAL, MAGGY, SONEFA, ALVA, GIE DE L'ORBIQUET ;
- Petfood : KERVALIS, SOVAPAAC, KERVALIS ARMOR, GELTRAN, STANVEN SN ;
- Bio-déchets : REFOOD SERVICE, BIOGASYL, VALDIS, REFOOD ILE DE FRANCE, GERLICHER ;
- Management : ORGANICS2POWER MANAGEMENT, SINOVA MANAGEMENT) ;
- Sociétés sans activité : METALG, AIRAS 14, AIRAS 15, AIRAS 16.

Le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes annuels.

A noter que :

- REFOOD BIOGAZ a été absorbée par sa société sœur la société BIONERVAL HAUTS-DE-FRANCE, à effet du 1^{er} mai 2023 ;
- STANVEN SN a été absorbée par sa société sœur la société KERVALIS, à effet du 1^{er} avril 2024.

. Mention des succursales existantes

Néant.

IX. Montant des prêts à moins de trois ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des relations économiques le justifiant

Néant.

X. Présentation des comptes et affectation du résultat

Les comptes annuels de notre Société, soumis à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les comptes annuels de l'exercice 2023 se soldent par une perte d'un montant de 4 475 993,69 € euros, que nous vous proposons d'affecter intégralement au compte « Report à nouveau », qui sera ainsi porté de 36.490.739,95 euros à 32 014 746, 20 €.

XI. Rappel des dividendes distribués

Au titre des précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées :

- le 3 mai 2019, une distribution exceptionnelle de 10.000.000 euros a été effectuée par prélèvements sur le comptes « report à nouveau » ;
- le 1^{er} octobre 2020, une distribution exceptionnelle de 25.000.000 euros, par prélèvement sur le compte « report à nouveau », a été décidée par l'associée unique (cette distribution a été réalisée en deux paiements distincts : i) 10.000.000 euros en octobre 2020, ii) 15.000.000 euros en janvier 2021).

Ces distributions n'étaient pas été éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du C.G.I.

XII. Dépenses somptuaires

L'associée unique prend acte qu'aucune dépense somptuaire et aucun amortissement excédentaire, visés à l'article 39-4 du C.G.I., n'a été comptabilisée sur l'exercice 2023.

XIII. Actionnariat

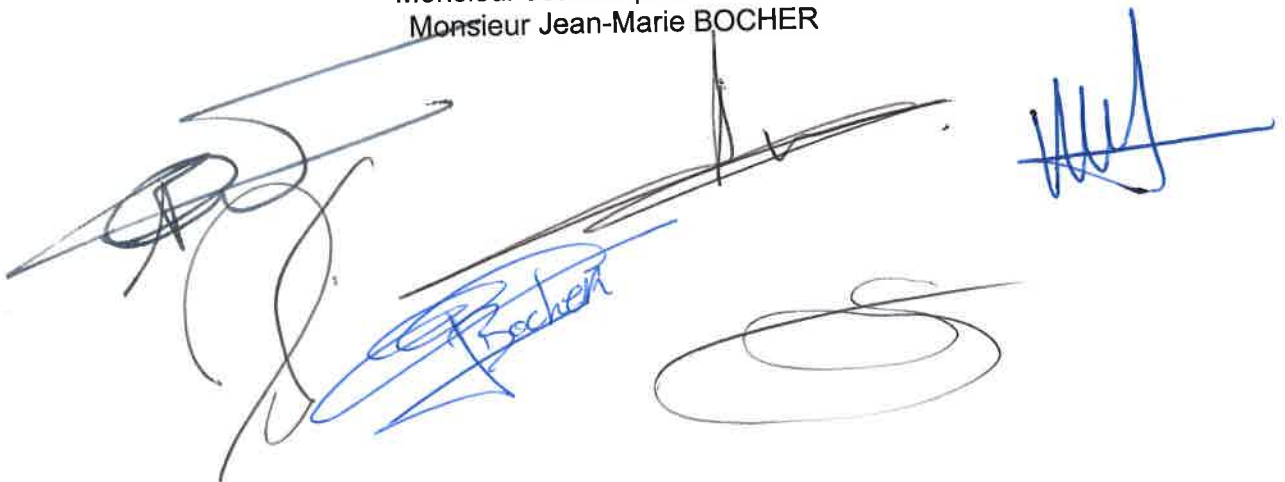
Le capital social est détenu à 100 % par SARIA International GmbH, dont le siège est situé à Selm (Allemagne).

Le commissaire aux comptes relate l'accomplissement de sa mission dans son rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fait à Clichy,
Le 14 mai 2024,

Le Président la SARL SARIA FRANCE MANAGEMENT, représentée par :

Monsieur Jean-François CURE
Monsieur Eric MIGNOT
Monsieur Arnaud BECARD
Monsieur Xavier DEFAYE
Monsieur Jean-Baptiste ECKERT
Monsieur Jean-Marie BOCHER



Annexe – Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - SARIA

*Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de Commerce)

	Article D.441-6 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441-6 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées						134							1 829
Montant total des factures concernées TTC		1 785	7 592	61 291	257 809	328 477		416 603	190 945	94 246	650 344	1 352 138	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		0	0.01 %	0.06 %	0.26 %	0.33 %							
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								0.53%	0.17%	0.08%	3.17%	3.95%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - articles L.441-10 et suivants du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : X						Délais contractuels : X						
	Délais légaux :						Délais légaux :						